

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE457

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 56

A l'alinéa 9, après la première occurrence du mot :

« habitat »

insérer les mots :

« et de l'hébergement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le présent projet de loi.